



## LA SENSIBILISATION

Face à la croissance sans précédent du trafic d'animaux sauvages, notre refuge s'engage à sensibiliser la population sur plusieurs grandes problématiques encourageant et alimentant le trafic.

### LES RÉSEAUX SOCIAUX :

Ils véhiculent de fausses idées sur la détention d'animaux sauvages, en alimentant Internet d'images d'animaux présentés dans des lieux inadaptés, souvent filmés dans d'autres pays. Cette surexposition des animaux sauvages entraîne une augmentation directe du trafic d'animaux.



### LE TOURISME :

Il favorise le contact avec les animaux pour des photos et entraîne même la vente d'animaux, directement capturés dans la nature. Les animaux exposés pour des selfies sont maintenus dans des conditions très difficiles...



### LA CRÉATION DE CHATS HYBRIDES :

Le croisement de chats avec des espèces sauvages est un commerce très lucratif qui valorise des animaux toujours plus grands, plus exotiques (notamment le chat savannah). Une demande d'exotisme qu'il ne faut plus encourager mais freiner.



BULLETIN À DÉCOUPER

## CONTACT

Association Tonga Terre d'Accueil  
Espace Zoologique  
42800 Saint-Martin-la-Plaine  
[asso.tonga@orange.fr](mailto:asso.tonga@orange.fr)  
Tél. 04 77 75 22 90



[www.association-tonga.com](http://www.association-tonga.com)

NOUS COLLABORONS AVEC :



SUIVEZ NOS ACTUALITÉS !



REJOIGNEZ-NOUS SUR  
LES RÉSEAUX SOCIAUX

Ne pas jeter sur la voie publique - Crédit photos : L. CHRISTOPH, A. BLANCHON



# DÉCOUVREZ L'ASSOCIATION

DE L'ESPACE ZOOLOGIQUE DE ST MARTIN LA PLAINE



# LE RÔLE DE L'ASSOCIATION

L'association a été créée en 2008 pour recueillir les primates et les félins abandonnés ou saisis par les autorités sur le territoire français.

Nous soignons les animaux si nécessaire et formons des groupes sociaux en vue de leur placement dans des parcs zoologiques ou des sanctuaires à l'étranger.



## LES COMBATS DE L'ASSOCIATION



### LUTTE CONTRE LE TRAFIC D'ANIMAUX

En proposant aux autorités une solution de placement pour les animaux, le refuge leur permet de faire appliquer la loi et de saisir les animaux détenus illégalement. Notre rôle est aussi de sensibiliser car sans acheteur : pas de trafic.



### LA TRANSITION DES CIRQUES

La loi « bien-être animal » votée par le gouvernement français en 2021 met fin à l'exploitation des animaux sauvages dans les cirques itinérants à partir de 2028. Notre rôle est de soutenir les cirques dans leur transition en leur offrant des solutions pour leurs animaux.



## LES ANIMAUX RECUEILLIS

Grâce à vos dons, l'association a déjà recueilli plus de 400 animaux !

Parmi lesquels des lions, des tigres, des macaques, des hyènes... qui ont connu parfois des conditions très difficiles : sous-alimentation, cages insalubres, cages inadéquates, maltraitance...

### D'OÙ VIENNENT CES ANIMAUX ?

Les animaux recueillis sont saisis pour absence d'autorisation, mauvaises conditions de vie ou mauvais traitements. Ils proviennent de particuliers, de cirques... Nous réhabilitons également des animaux de laboratoire.

Nous travaillons avec les autorités ainsi qu'avec des associations de défense animale françaises et étrangères.

# JE SOUHAITE FAIRE UN DON À TONGA

**SUR NOTRE SITE INTERNET :**

[WWW.ASSOCIATION-TONGA.COM/NOUS-SOUTENIR](http://WWW.ASSOCIATION-TONGA.COM/NOUS-SOUTENIR)

**OU PAR COURRIER** EN REMPLISSANT CE BULLETIN

Nom : M - Mme - Mlle .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse complète : .....

.....

.....

N° de téléphone : .....

Email : .....

### ADHÉSION

Je souhaite adhérer à l'association :  
(cotisation de 25€ minimum)

..... €

ou

### DON

Je ne souhaite pas adhérer à l'association mais je souhaite faire un don libre de :

..... €

Les adhérents peuvent participer à l'Assemblée Générale qui a lieu une fois par an. Une visite des installations est généralement organisée le jour de l'Assemblée Générale pour les adhérents.

L'association étant reconnue d'intérêt général, **vous bénéficierez d'une réduction fiscale d'impôt de 66%** de votre don/cotisation dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Un don de **60,00€** vous reviendra à **20,40€ !**

Bulletin à remplir (par le tuteur légal pour les mineurs) et à retourner accompagné du règlement à l'association Tonga Terre d'Accueil :

Association Tonga Terre d'Accueil  
Espace Zoologique  
42800 St Martin la Plaine

à ..... Signature :  
le .....

**TOUS LES PENSIONNAIRES VOUS REMERCIENT DE VOTRE GÉNÉROSITÉ !**